



Saint-Étienne Métropole : la culture change d'échelle

Marie-Odile Sasso, vice-présidente de Saint-Étienne Métropole, chargée de la politique de la ville, montre comment le changement d'échelle, à savoir le passage de contrats de ville communaux à un Contrat urbain de cohésion sociale d'agglomération, est l'occasion de repenser le volet culture de la politique de la ville, de redéfinir les objectifs et la nature des actions engagées dans ce cadre, mais aussi modifier les pratiques des professionnels au bénéfice des habitants.

Le volet « culture », second poste budgétaire du Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération stéphanoise, se situe dans un double contexte. D'une part, l'activation toute récente de la compétence politique de la ville à l'échelle de l'agglomération : Saint-Étienne Métropole est l'autorité organisatrice du Contrat urbain depuis le 1^{er} janvier 2007, en substitution des syndicats intercommunaux du Gier et de l'Ondaine et de la ville de Saint-Étienne. D'autre part, chacune de ces collectivités était auparavant porteuse d'un contrat de ville, avec une antériorité d'expériences et d'actions culturelles réalisées dans le cadre de ces contrats.

DES INITIATIVES CULTURELLES DIVERSIFIÉES...

La diversité des actions culturelles et des porteurs de projet a marqué cette période. Certains de ces projets avaient comme objectif la diffusion de la culture au sein des quartiers, comme le projet La comédie des villes porté par la Comédie de Saint-Étienne. Des opérations de sensibilisation accompagnaient parfois en amont ces événements. C'est le cas, par exemple, de festivals tel que les Oreilles en pointe sur la vallée de l'Ondaine, le festival des arts burlesques porté par la MJC Beaulieu¹ ou la Rue des artistes à Saint-Chamond.

Les actions culturelles et artistiques de proximité étaient souvent portées par des associations d'éducation populaire (centres sociaux, maisons de quartier, MJC). Ces structures légitimaient leur implication par la **mise en valeur de l'expérience collective comme élément fondateur de l'insertion sociale et de contribution au vivre ensemble**. On trouve dans ce registre des actions mémorielles, des projets centrés sur les cultures urbaines (slam et hip-hop) ou des actions visant à faciliter l'accès à l'offre muséale et théâtrale (comme l'initiative de la ville de Saint-Étienne de mise en place d'une offre tarifaire adaptée au public jeunes « Ticket mixte »).

On peut constater que l'ensemble de ces actions ne répondaient pas explicitement à une démarche stratégique de territoire formalisée et reposaient

d'avantage sur l'initiative et l'expertise des porteurs de projet. Un seul territoire, celui du Gier, avait cependant développé une mise en réseau des acteurs débouchant sur un projet culturel du territoire visant une meilleure connaissance des compétences de chacun et une recherche de cohérence, par la mise en place d'un observatoire culturel qui, en 2004, a reçu le prix régional de l'innovation.

Le Contrat urbain de cohésion sociale s'est inscrit dans la continuité des contrats de ville, d'autant plus que Saint-Étienne Métropole n'exerce pas de plein exercice la compétence culturelle ; elle porte néanmoins des équipements culturels d'intérêt communautaire tels que le musée d'art moderne, le site Le Corbusier et la cité du Design.

... VERS DES ACTIONS INSCRITES DANS UN PROJET DE TERRITOIRE

Dans un premier temps, le Contrat urbain d'agglomération n'a pas retenu le volet culturel comme chantier global prioritaire dans son accompagnement stratégique. Cependant, à partir de 2008, de nouvelles actions ont été initiées, avec comme objectifs de **mobiliser la culture comme levier pour l'insertion des bénéficiaires et de dégager une plus-value en terme de lien social**. Des actions sont ainsi conduites par le centre culturel de La Ricamarie et l'espace Pablo-Neruda de Saint-Chamond afin de qualifier les jeunes inscrits dans des pratiques amateurs, dans la perspective de l'élaboration d'un référentiel commun des intervenants auprès des structures socio-éducatives². Des actions artistiques participatives sont menées, au titre de la gestion urbaine de proximité, dans le cadre d'opérations d'amélioration du cadre de vie, comme la réalisation de fresques à Saint-Étienne, Saint-Chamond et Rive-de-Gier. Elles sont parfois l'occasion d'une ouverture à d'autres territoires (vers la Catalogne pour un groupe de Saint-Étienne). Des projets, menés en lien avec la prévention spécialisée, visent à soutenir différentes formes d'expression artistique auprès de jeunes « inorganisés ».

L'appui des politiques européennes, dans le cadre du Programme urbain intégré (PUI), a joué un rôle non négligeable dans le développement des actions culturelles, ce d'autant plus que l'axe culturel constitue le second point stratégique du PUI. Ce programme est orienté vers le développement ou la consolidation d'actions et vise à promouvoir durablement les dynamiques d'insertion et de promotion par les pratiques culturelles. Il concerne à la fois des actions de médiation avec une forte implication des habitants ou des

publics captifs (comme les initiatives de la MJC Beaulieu à Saint-Étienne) ; l'ouverture d'équipements d'enseignement et de création artistique aux personnes résidant sur les quartiers prioritaires et jusqu'à présent peu bénéficiaires des services ; le soutien à la diffusion de la culture scientifique par les TIC (Technologies de l'information et de la communication) au travers des espaces publics numériques (ville de Saint-Étienne, agglomération) ; enfin le soutien à l'insertion professionnelle faisant appel à des supports artistiques tel que le théâtre.

Ainsi, **émerge sur le territoire une nouvelle génération d'équipements** qui ancrent désormais la question de la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des « publics éloignés » au cœur de leur projet culturel et éducatif. Il s'agit notamment du nouveau pôle culturel de Firminy (dont l'objectif est de créer des passerelles avec deux quartiers en difficulté, Firminy Vert et Layat bas mas) et de l'école intercommunale des arts de l'Ondaine, à l'occasion de son implantation dans de nouveaux locaux adossés au théâtre Albert Camus. Non seulement ces équipements s'adaptent à ces nouveaux objectifs (locaux, matériels, horaires) mais ils intègrent dorénavant de nouvelles missions. Ainsi, la création de médiateurs culturels, rattachés aux équipes d'enseignement artistique, participe de cette nouvelle dynamique. Les médiateurs interviennent aux côtés des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour faciliter le rapprochement avec les structures socio-éducatives de proximité.

LES ÉVOLUTIONS ET AXES DE PROGRÈS

Le plan de mandat et le renouvellement du contrat de développement durable de la région Rhône-Alpes ont inscrit les objectifs de cohésion sociale dans leurs axes stratégiques. La politique de la ville peut désormais prendre appui sur cette stratégie et accentuer sa mobilisation autour du champ de la culture.

Ces évolutions se sont précisées, d'une part, à l'occasion d'un séminaire d'agglomération rassemblant plus de 150 participants en mars 2009 autour des pratiques sociales des jeunes et où le volet culturel a fait l'objet d'un atelier spécifique et, d'autre part, par un atelier d'agglomération du Contrat urbain de cohésion sociale, en mai 2009, destiné à dresser une première appréciation du volet culturel et à élaborer des propositions pour la période à venir.

Dans ce cadre, plusieurs axes de progrès se profilent : une sollicitation des grands équipements culturels rayonnant sur l'agglomération et le département pour **un engagement « renouvelé » au sein des quartiers et dans leur coopération « décentralisée »** ; le développement de l'accès à la formation, aux pratiques culturelles et artistiques en complément de la politique de diffusion ; le soutien aux cultures urbaines et le développement de passerelles favorisant l'ouverture à d'autres pratiques et références artistiques ; le renforcement de l'offre de qualification des jeunes amateurs en vue de leur permettre d'accéder à un référentiel d'enseignement artistique pour les cultures urbaines ; le développement de la formation et de l'accompagnement des intervenants socio-éducatifs pour mieux inscrire la question culturelle dans leurs pratiques et leurs approches collaboratives ; l'installation d'un réseau d'acteurs culturels et artistiques en direction et avec les quartiers en difficulté ; et enfin le projet d'une charte culturelle pensée et mise en œuvre à l'échelle de l'agglomération. ■

Marie-Odile SASSO

1. Lire l'article de M. Mazziota, directeur de la MJC, p. 24.

2. Cette action bénéficie du soutien de la Direction départementale de la jeunesse et des sports et du Conseil général de la Loire.